

## LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES, COMMENT ÇA MARCHE ?

Les élections départementales auront lieu les 13 et 20 juin 2021 (les précédentes se sont déroulées en mars 2015).

### Les 29 cantons de l'Isère

Depuis 2015, le département de l'Isère est découpé en 29 cantons, dont la population varie dans un rapport de 1 (le canton de Matheysine-Trièves et ses 70 communes) à 1,75 (canton de L'Isle-d'Abeau).

Code canton	Nom du canton	Nombre de communes	Population municipale	Population totale
01	Bièvre	44	44 786	45 855
02	Bourgoin-Jallieu	14	53 993	55 237
03	Chartreuse-Guiers	23	35 887	36 660
04	Charvieu-Chavagneux	24	55 920	56 791
05	Échirolles	3	47 585	47 919
06	Fontaine-Seyssinet	4	39 063	39 603
07	Fontaine-Vercors	10	38 332	39 316
08	Le Grand-Lemps	30	36 261	37 045
09	Grenoble-1	1	45 366	46 209
10	Grenoble-2	8	46 125	46 704
11	Grenoble-3	1	48 310	48 998
12	Grenoble-4	1	44 064	44 519
13	Le Haut-Grésivaudan	24	43 594	44 628
14	L' Isle-d'Abeau	13	52 260	53 273
15	Matheysine-Trièves	70	29 370	30 177
16	Meylan	8	44 454	45 880
17	Morestel	23	38 493	39 333
18	Le Moyen Grésivaudan	15	44 585	45 911
19	Oisans-Romanche	30	32 896	33 607
20	Le Pont-de-Claix	12	46 380	47 049
21	Roussillon	27	47 043	47 808
22	Saint-Martin-d'Hères	4	48 224	48 619
23	Le Sud Grésivaudan	44	41 122	42 153
24	La Tour-du-Pin	17	37 062	38 074
25	Tullins	13	39 136	39 845
26	La Verpillière	16	46 113	46 867
27	Vienne-1	10	41 927	42 460
28	Vienne-2	18	48 833	49 834
29	Voiron	10	46 379	48 032

***Dans chaque canton, un binôme (un homme et une femme) est élu.***

Avant 2015, il y avait 58 cantons (et donc le même nombre d'élu·e·s). Les écarts de population étaient encore plus importants (1 800 habitants pour le canton de Valbonnais ; 50 000 habitants pour le canton de Roussillon).

### **La composition du conseil départemental**

Le conseil départemental comprend 26 LR, 4 UDI et 3 sans étiquette, qui forment l'inter-groupe de la majorité.

L'opposition comprend les groupes

Rassemblement des citoyens – écologie et solidarité (4 dont 2 EÉLV)

Communistes et gauche unie – solidaire (5)

PS (13)

LREM (2)

Enfin, il y a un non-inscrit, Gérard Dezempte (élu en binôme à Charvieu-Chavagneux avec Annick Merle, qui siège au groupe LR).

### **Le mode de scrutin**

Les conseiller·es sont élu·es au ***scrutin bi-nominal par canton à deux tours***.

Chaque candidat·e a un·e suppléant·e du même sexe. Sur le bulletin de vote, les titulaires sont présentés dans l'ordre alphabétique de leur nom.

Il n'est pas nécessaire d'habiter le canton pour y être candidat : il suffit d'habiter le département.

Pour être élu au premier tour de scrutin, le binôme doit avoir réuni la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants.

***Un binôme peut être candidat au second tour s'il a obtenu au premier tour un nombre de suffrages égal au moins à 12,5 % du nombre des électeurs inscrits.***

Dans le cas où un seul binôme de candidats remplit ces conditions, le binôme ayant obtenu après celui-ci le plus grand nombre de suffrages au premier tour peut se maintenir au second.

Dans le cas où aucun binôme de candidats ne remplit ces conditions, les deux binômes ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour peuvent se maintenir au second.

***Il est facile de calculer que, pour se maintenir au second tour, il faut arriver dans les deux premiers ou avoir 20 % au moins des suffrages exprimés au premier tour si la participation est de 62,5 % ou 25 % au moins des suffrages exprimés si la participation est égale à 50 %.***

Ce mode de scrutin peut inciter certains partis à passer des accords dès le premier tour.